NIÈVRE
le département

Motion voté à l'unanimité

Session plénière du 23 novembre 2026

Pour le renforcement des mesures de soutien aux agriculteurs face aux conséquences de la canicule et de la sécheresse !

L'été 2026 a été marqué par des épisodes de canicule en juin et juillet, suivis d'une sécheresse exceptionnelle qui ont fortement fragilisé les exploitations agricoles. L'ensemble des productions a été touché, avec des conséquences particulièrement importantes pour les élevages.

La hausse des températures et l'absence de précipitations ont entraîné une interruption quasi totale de la pousse de l'herbe dès le mois de mai, contraignant les éleveurs à puiser de manière anticipée dans leurs stocks de fourrage destinés à l'alimentation hivernale de leurs animaux.

Cette situation vient s'ajouter aux difficultés économiques déjà rencontrées par les exploitations agricoles. Les pertes subies sont considérables et pourraient atteindre près de 10 milliards d'euros à l'échelle nationale.

Le Gouvernement a présenté, le 4 septembre 2026, le plan « Climat, Adaptation, Sécheresse, Incendies » (CASI), doté de plus d'un milliard d'euros. Plusieurs mesures ont ainsi été annoncées, notamment l'abondement de l'indemnité de solidarité nationale, le dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties, les fonds de réarmement agricole et la prise en charge de cotisations sociales.

Si ces premières annonces constituent une réponse nécessaire à l'urgence, elles demeurent insuffisantes au regard de l'ampleur des pertes et des difficultés rencontrées par les exploitants. Les organisations professionnelles agricoles ont d'ailleurs appelé à la mise en place de mesures complémentaires.

Le Département prend sa part :

Depuis le début du mandat, le Conseil départemental mobilise 11,5 millions d’euros en faveur de l’agriculture nivernaise. C’est inédit puisque nous avons décidé de doubler les crédits par rapport au dernier mandat. Cet engagement porte sur l’accompagnement des exploitations et des filières, l’élevage, les outils de production, l’installation, l’alimentation locale et l’adaptation de notre agriculture aux évolutions climatiques.

Nos services travaillent actuellement à identifier les modalités et les dispositifs qui pourraient être proposés par le Département, en complémentarité avec les dispositifs mis en place par l’État et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Nous avons également engagé, à l'initiative du Département, un travail entre Nièvre Numérique et le Groupement de défense sanitaire pour rechercher des financements européens afin de renforcer la surveillance sanitaire des troupeaux et d'aider les élevages à mieux résister à la raréfaction de la ressource en eau.

Mieux gérer l'eau et souhaite affirmer la nécessité impérieuse, pour l'avenir de nos territoires, de produire plus et mieux, de maintenir et développer des activités agricoles nourricières, rémunératrices, de proximité et de qualité dans le respect de l'environnement, la préservation et la valorisation des paysages.

L'adaptation de notre agriculture au changement climatique passe par l'évolution des pratiques agricoles : meilleure gestion des sols, développement de cultures adaptées, diversification des productions, économies d'eau et amélioration de la capacité des sols à retenir la ressource.

Elle invite également à examiner les solutions permettant de mieux gérer l'eau, notamment les possibilités de stockage, afin de répondre aux besoins des exploitations et de sécuriser les activités agricoles face aux épisodes de sécheresse.

Sur cette question, le Département fait le choix du pragmatisme et du discernement, en considérant que chaque territoire doit pouvoir trouver les réponses les mieux adaptées à ses réalités, dans le cadre d'une gouvernance collective et partenariale de la gestion de l'eau, y compris pour les dispositifs de stockage. Une solution inadaptée dans un territoire peut être pertinente dans un autre, dès lors que les conditions sont réunies.

Dans ce contexte national, certains dispositifs de soutien nationaux méritent d'être améliorés.

Le Conseil départemental de la Nièvre demande ainsi au Gouvernement :

- D'étudier la mise en place d'un encadrement temporaire du prix de la paille et du foin, sous la forme d'un plafonnement ou d'un prix maximal de solidarité entre professionnels agricoles, en s'appuyant si nécessaire sur les dispositions de l'article L. 410-2 du code de commerce, afin de limiter les pratiques spéculatives et de permettre aux éleveurs de reconstituer leurs stocks à des conditions économiquement soutenables ;

- De faire évoluer les modalités d'évaluation des pertes de fourrage, en complétant les estimations issues de l'imagerie satellitaire par une évaluation de terrain associant les services de l'État, les chambres d'agriculture et les organisations professionnelles agricoles, afin de mieux prendre en compte la réalité des pertes et de garantir un accès équitable aux indemnisations ;

- De faire toute la transparence sur l'évolution du prix des broutards, dont la baisse importante interroge les éleveurs, en sollicitant une analyse précise de la formation des prix et des marges auprès de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires et, si nécessaire, en diligentant les investigations qui s'imposent.

- De mobiliser rapidement les crédits de crise de l'Union européenne, notamment la réserve agricole et les autres instruments européens de soutien, en engageant une démarche collective auprès de la Commission européenne avec les États membres concernés ;

- Aussi, à la suite des assises de l'eau, le conseil départemental sollicite l'attention toute particulière de l'Etat pour les projets de stockage d'eau puissent être examinés avec sagesse et bon sens, en fonction des besoins, des ressources disponibles et de leurs impacts. Cette approche doit s'inscrire dans le respect du bien commun et d'un partage équilibré de l'eau, afin de concilier les différents usages et de préserver la ressource dans la durée.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le Conseil départemental rappelle la nécessité d'accompagner durablement les agriculteurs face à la multiplication des aléas climatiques et à leurs conséquences économiques.

La préservation de notre agriculture, de nos élevages et de nos filières locales constitue un enjeu majeur pour l'avenir de la Nièvre, pour l'équilibre de nos territoires ruraux et pour notre souveraineté alimentaire.